

REUNION MENSUELLE DU CRDP COMPTE RENDU DU 5 MARS 2012
--

Etaient présents :

Benoît	APOLLIS	benoit.apollis@wanadoo.fr
Abdelghani	AZI	azi.droit@yahoo.fr; azi_abdelghani@yahoo.fr
Michel	BAZEX	michelbazex@yahoo.fr
Aurélien	CAMUS	camus.aurelien@gmail.com
Marianne	CLORENNEC	clorennecmarianne@yahoo.fr
Matthieu	CONAN	matthieuconan@club-internet.fr; mconan@u-paris10.fr
Diane	de BEARN	crdp.univparis10@yahoo.fr ; ddebearn@u-paris10.fr
Olivier	DORD	olivier.dord@gmail.com
Zouelfikar	EIDI	zouelficareidy@hotmail.com
Stéphanie	FLIZOT	stephanie.flizot@u-paris10.fr
Anne	GAZIER	anne.gazier@wanadoo.fr
Antonin	GRAS	antonin.gras@gmail.com
Sébastien	KOTT	sebastien.kott@u-paris10.fr
David	LARBRE	davidlarbre@aol.com
Bruno	LEBECQ	bruno.lebecq@wanadoo.fr
Vincent	MAZZOCCHI	vincent.mazzocchi@wanadoo.fr
Carole	MONIOLLE	moniolle.carole@wanadoo.fr
Catherine	PREBISSY	prebissy.catherine@neuf.fr
Frédéric	ROLIN	frederic.rolin@yahoo.fr
Arnaud	SEE	arnaud.see@laposte.net
Pierre	SUBRA DE BIEUSSES	pierresubra@noos.fr
Manuel	TIRARD	manueltirard@yahoo.fr

Etaient excusés :

- Joël ARMANDO (Procuration Z. EIDI)
- Bertrand DU MARAIS (Procuration M. CONAN)
- Jacqueline DOMENACH
- David DOMORAUD (Procuration Z. EIDI)
- Djamel HADEF (Procuration A. GRAS)
- Christophe LE BERRE (Procuration D. de BEARN)
- Régis LANNEAU (Procuration D. de BEARN)
- Romain LEBLOND-MASSON (Procuration A. GRAS)
- Claire MONGOUACHON (Procuration B. APOLLIS)
- Ghislaine OUPPO (Procuration D. de BEARN)
- Pascal PENAUD (Procuration M. CONAN)

Vote du Conseil de Direction du CRDP

Il a été procédé au vote du conseil de Direction du CRDP.

Pour **les enseignants chercheurs** s'étaient présentés : Olivier DORD, Bertrand DU MARAIS, Stéphanie FLIZOT, Christophe LE BERRE, Arnaud SEE.

Ont été élus :
Bertrand du MARAIS
Olivier DORD
Stéphanie FLIZOT
Christophe LE BERRE

Pour **les doctorants** s'étaient présentés : Antonin GRAS, Djamel HADEF, Vincent MAZZOCCHI.

Ont été élus :
Djamel HADEF
Antonin GRAS

Collaborations éditoriales

➤ **Chronique dans la revue *Droit Administratif* (responsable : Carole MONIOLLE) :**

La chronique 6 a été adressée à l'éditeur, mais elle n'est pas encore parue ; La chronique 7 est en voie d'être achevée.

La chronique 6

La chronique n°6 devrait être publiée pour le mois d'avril.

Sommaire des études :

- L'autorisation de plaider des contribuables locaux (Romain LEBLOND-MASSON).
- L'introduction du droit de timbre pour financer l'aide juridictionnelle (Arnaud SEE).
- Le recours administratif préalable obligatoire dans la fonction publique (Johanne OBADIA).
- Les différents modes de traitement des Etats en difficulté dans la zone euro qui sont en train de se mettre en place (Abdelghani AZI).
- La valeur en droit public (Christophe LE BERRE).

Avancement de la chronique 7 – Celle-ci est presque terminée.

Sommaire des études :

- Le traitement concurrentiel du financement des obligations de service public, source d'efficience et de légitimation du service public ? (Claire MONGOUACHON)
- Comment attribuer une subvention conforme au droit de l'Union sans encourir la requalification en marché public? (Catherine PREBISSY SCHNALL)
- Des conséquences de la mondialisation sur les conditions de la production de biens et de services d'intérêt local. La ré-internalisation des coûts environnementaux (Bruno LEBECQ)
- La dimension financière des études d'impact (Régis LANNEAU)
- (Titre à préciser) – l'article porte sur les exigences d'accessibilité et de prévisibilité raisonnable de la loi pour le citoyen (Stéphanie FLIZOT)

Approche transversale de la chronique - Depuis le début de la chronique, 22 membres du CRDP y ont participé (9 titulaires, 13 doctorants). Nous souhaitons que l'ensemble des

membres du CRDP y participe. La chronique 7 permettra de porter ce chiffre à 26 (13 titulaires et 13 doctorants).

Piste pour la chronique 8 – Compte tenu du décalage des chroniques, on peut penser que les prochains intervenants disposeront **jusqu'au mois de juillet pour proposer des articles**. Trois membres du CRDP se sont proposés. Stéphanie FLIZOT devrait présenter un article sur les "taxes poids lourds ». Carole MONIOLLE a rédigé un article sur le principe de parité, un principe traversé par les logiques financières. Romain LEBLOND MASSON a proposé un article intitulé les recettes de valorisation au sein des contrats de partenariat.

Propositions de sujets – chroniques 8 et suivantes

⇒ L'appréciation de l'intérêt général dans les lois de validation au regard de l'intérêt financier ? (droit fiscal et droit constitutionnel)

La pratique des validations législatives a été progressivement encadrée notamment par l'exigence d'un motif d'intérêt général. Elle concerne svt des litiges aux enjeux financiers importants. Il serait intéressant d'analyser les jurisprudences du Conseil Constitutionnel (voir notamment : Décision n° 95-369 DC 28 décembre 1995 Loi de finances pour 1996 (cons. 35) ; Décision n° 98-404 DC du 18 décembre 1998 Loi de financement de la sécurité sociale pour 1999 voir cons. 4 et suivants) afin de mettre en évidence la manière dont les enjeux financiers sont ou ne sont pas pris en compte

⇒ Existe-t-il des critères de qualification de l'imposition de toute nature dans la jurisprudence du Conseil Constitutionnel ? (droit fiscal et droit constitutionnel)

Lorsque le Conseil Constitutionnel qualifie une nouvelle forme de taxation d'imposition de toute nature, il se justifie assez peu. Il serait intéressant de déterminer si l'on peut dégager des lignes directrices sur ce point (litiges imposition ou CS notamment ; Décision N° 82-124 L 23 juin 1982 ; Décision N° 82-152 DC 14 janvier 1983 Loi portant diverses mesures relatives à la sécurité sociale Considérant 4 ; Décision du 28 décembre 1990)

⇒ La notion de dépense dépourvue d'intérêt local (finances locales)

Il s'agit de mettre en évidence les critères de la jurisprudence dans un contexte où les compétences des collectivités territoriales se sont élargies.

⇒ Les fondements du contrôle budgétaire dans le contrôle de légalité (finances locales)

Il s'agit ici d'aborder des jurisprudences anciennes en s'interrogeant sur les fondements de ce contrôle dans le cadre du contrôle de légalité (CE sect. 23/12/1988 département du Tarn, req. n°60.678, Recueil Lebon page 467, AJDA 1989.135 et 336 concl. M. Lévis)

⇒ Le rôle de l'affectation budgétaire d'une ressource à un fonds dans la qualification des aides d'Etat (droit de l'union européenne)

La qualification de certaines aides d'Etat prend en compte l'affectation budgétaire des aides alors même que ces affectations peuvent être fluctuante dans le temps. Il s'agit de revenir sur ces logiques et de voir aussi si la France a eu tendance à ne plus affecter certaines formes de taxation afin d'éviter une censure (question ouverte). On trouve du contentieux à propos d'une taxe sur la viande mais il y en a bien d'autres (CE 15 juillet 2004 264.494 ; CE 21/12/2006 req. n°288.562 SA Auchan France ; CAA Paris 1/10/2007 SA Boucherie Bordet req. n°06PA03997)

⇒ Analyse des jurisprudences communautaires intéressant la fiscalité (en cours)

On peut observer que certaines jurisprudences vont considérer que les règles fiscales ne portent pas atteinte à la libre circulation des capitaux et des modes de paiement en admettant différents motifs (La lutte contre l'évasion fiscale et l'efficacité des contrôles financiers ; Lutte contre la fraude que si elle vise des montages purement artificiels destinés à contourner la loi fiscale ; La cohérence du régime fiscal ; la sauvegarde de la répartition équilibrée du pouvoir d'imposition). Il me semble intéressant d'essayer d'aller au-delà de la simple affirmation et de préciser (en ne prenant qu'une hypothèse) ce que recourent ces notions)

➤ **Chronique dans la revue *Concurrence* (responsable : Bertrand du MARAIS – Arnaud SEE) :**

Le sommaire de la prochaine chronique :

- Dorian GUINARD : CE, 30 décembre 2011, SOCIETE BWIN INTERACTIVE ENTERTAINMENT AG, n°321920 et 330604 : jeux de hasard et libre prestation de services.
- Romain LEBLOND-MASSON : Décret n°2011-2065 du 30 décembre 2011 relatif à la mise en concurrence des BEA
- Fabien TESSON : CE, 3 février 2012, Commune de Veyrier du Lac, n°353737 : les contrats de mutualisation sont exclus du champ du droit de la commande publique.
- Antonin GRAS : Règlement (UE) n° 1251/2011 ; Décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011 modifiant certains seuils du code des marchés publics ; Décret n°2011-2027 du 29/12/11 modifiant le code des marchés publics et les décrets d'application de l'ordonnance de juin 2005 : Modification des seuils communautaires et internes de passation des marchés publics ; rehaussement du seuil de 4000 euros à 15000 euros (conventionalité ?)

➤ **Articles dans la revue *Gestion et Finances publiques* (responsable : Stéphanie FLIZOT) :**

Stéphanie FLIZOT a proposé que soit fait une synthèse relatif à l'argent dans le monde 2011, rapport qui traite notamment des dettes souveraines.

➤ **Publications :**

- Les actes du colloque *Droit du travail et des fonctions publiques* ont été publiés, un exemplaire est disponible à la bibliothèque du CRDP.

La troisième journée sur la fonction publique territoriale aura lieu le jeudi 29 mars à Angers et une 4ème journée sera éventuellement programmée en 2013 sur la fonction publique hospitalière. Les actes seront publiés par la revue Lamy collectivités territoriales.

- La conférence sur la Question prioritaire de constitutionnalité du mois de juin 2011 a été publiée dans la revue Lamy.

Points sur les différents projets du CRDP

➤ **Logique fédérative des centres**

A titre informatif :

Une réunion entre les différents centres sur la fusion a eu lieu ; l'ensemble des participants responsables de centre sont assez favorables a priori, et donc le projet n'est pas remis en cause.

C'est un projet important qui vise à créer une fonction support commune aux 8 centres de recherches (CRDP, CREDOF et CATD, Centre d'Histoire du droit, CEJEC, CEDCACE, IRERP, CRIM) et également de favoriser la recherche pluridisciplinaire.

La fédération se ferait autour de deux pôles :

- D'un coté un centre de science politique (UMR) qui devrait dans l'échéance du prochain contrat accueillir le Groupement d'Analyse Politique ;
- Pour ce qui est du droit : pour l'instant le seul centre qui n'a pas adhéré au projet est le CEDIN qui dispose de suffisamment de moyens lui permettant de fonctionner et d'une évaluation qui ne lui impose pas de réfléchir à l'avenir commun des autres centres ;

Les 8 autres centres de recherches se réuniraient avec pour objectif d'avoir une logique de support (négociations menées avec ancienne Présidence, maintenant il faut voir comment cela va se dérouler avec la nouvelle équipe), mais également une idée de structurer administrativement cette recherche juridique.

En ce qui concerne la campagne d'habilitation cela implique de répondre à la question de la présentation du prochain quinquennal : commune à la fédération ou par centre. Une réunion est fixée le 21 mars pour résoudre cette question.

Au-delà de la logique « matérielle » du projet, il va falloir développer des axes communs de recherche, sachant évidemment que chaque centre souhaite conserver sa sphère de recherches, il conviendra donc que la transversalité dépasse la seule logique de moyens. La question est donc comment ?

En tout état de cause chaque centre doit se réunir pour élaborer son projet de quinquennal.

➤ **Projet de contrat de recherches avec le CNOCP**

Il convient suite à la présentation faite par le CNOCP lors de notre dernière réunion que nous établissions une proposition de sujets susceptibles de les intéresser ; compte tenu des impératifs de chacun il a été impossible de nous réunir à ce sujet jusqu'à aujourd'hui. Désormais, nous devons nous concerter pour établir ces thématiques.

Frédéric ROLIN a proposé qu'une date de réunion soit fixée avec le CNOCP afin que nous ayons un calendrier en urgence pour l'échange des thématiques.

➤ **Projet de colloque sur l'information financière**

Un temps éclipsé par l'actualité de la réforme des juridictions financières, ce projet ancien de colloque sur l'information financière avait été déjà discuté sous l'égide du professeur

TALLINEAU. Depuis lors Stéphanie FLIZOT a repris ce projet et identifié des chercheurs spécialisés sur ces thématiques en France et à l'étranger. Stéphanie a d'ores et déjà pris des contacts au ministère pour identifier les points clés pour les 2 ans à venir ; le cadre posé par la directive de novembre 2011 rend les enjeux de ces thématiques encore plus grands.

Ainsi, un colloque commun pourrait être envisagé en y intégrant les axes du projet CNOCP pour les aspects comptables.

Un appel à contribution serait diffusé en fin d'année, la sélection des travaux retenus s'opérant à la fin du premier semestre 2013, pour un colloque début 2014 ce projet permettra de nouer des relations de partenariat avec des chercheurs étrangers. Il s'agira de réfléchir aux enjeux de l'information financière : données budgétaires, économiques, statistiques et mesure de la performance (indicateurs) au regard des réformes intervenues dans la gestion publique, réforme britannique notamment, mais surtout de préciser la portée des nouvelles directives de 2011 et de l'important traité intergouvernemental de mars 2012.

➤ **Projet de Dictionnaire des régulations**

Michel BAZEX a pris contact avec Monsieur LASSERRE et le rencontrera avec Bertrand du MARAIS le 13 mars à 16H00.

Une réunion du comité restreint du projet a été fixée au mercredi 14 mars à 10h00, après quoi sera adressé à l'ensemble des membres du centre un plan détaillé permettant de confirmer la proposition de contribution de ceux qui le souhaitent.

➤ **Projet Advancity piloté par Bruno LEBECQ**

La réunion prévue a été annulée et pour le moment aucune date de report n'a été fixée.

➤ **Projet Espace Université Territoire**

A l'initiative de Bruno LEBECQ, un groupe de travail (Matthieu Conan, Eric Phélippeau, Benoît Apollis) a été constitué en vue de développer un concept d'espace université territoire. Il s'agit d'une structure immatérielle ayant pour objet de cultiver trois types de relations entre l'UFR de DSP, dont le CRDP, l'IPAG, et les autres institutions publiques à l'œuvre sur le périmètre de l'Opération d'Intérêt National de la Défense (collectivités territoriales, établissements publics, hôpitaux, services de l'Etat), à savoir :

- organiser de manière pérenne l'accueil des étudiants (M1 et 2 DSP, L3 et prépa IPAG) au sein de ces services (en stage ou en en enquête),
- susciter un courant d'échanges visant à renforcer l'adéquation des formations et des besoins en compétences des futurs employeurs publics,
- envisager le principe et les modalités d'apports en recherche (droit financier, droit économique, droit des marchés publics,...) utiles au perfectionnement de l'organisation de ces institutions.

Une réunion doit être fixée pour rencontrer les acteurs de ce projet et ainsi solliciter différents partenaires.



La prochaine réunion du CRDP est fixée le jeudi 12 avril au matin à 10H00 en salle des commissions.

* * *